

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-704/PR/MB portant modification de l'arrêté n° 2008-490/PRE du 24 juillet 2008.

n° 2015-704/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
7 novembre 2015

Numéro JO
n° 21 du 15/11/2015

Date du numéro
15 novembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VULa Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

VULe Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2013-0045/PR du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2013-0058/PR du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Novembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n°2008-490-PRE du 24 Juillet 2008 portant attribution une parcelle de terrain, au profit de la présidence de la république mise à la disposition de la Fondation Diwan Al-Zakat faisant l'objet du Titre Foncier n°9993 est modifié comme suit :

Article 1er

Au lieu Il est attribué à la présidence de la République, une parcelle de terrain sise à Djibouti, Angle Route de Doraleh et Route de Barwako , d'une superficie de 11.702m2.Lire Il est affecté au Ministère de l'Education Nationale et de l'Insertion Professionnelle une parcelle de terrain sise à Djibouti, Angle Route de Doraleh et Route de Barwaqo, d'une superficie de 11.702 m2 objet du Titre Foncier n°9993.

Article 2

Au lieu Cette parcelle est mise à la disposition de la Fondation de Diwan Azzakat pour construire un centre d'accueil aux personnes âgées sans ressources. Lire Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'un Collège d'Enseignement Moyen.

Article 3

Le reste est inchangé.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH